



Le jeudi 02 avril 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

**UN BUDGET 2009 SANS AUGMENTATION DE LA
FISCALITE LOCALE MALGRE UN BUDGET
D'INVESTISSEMENT EN FORTE PROGRESSION EN
LIEN AVEC LE PLAN DE RELANCE**

➤ **Approbation du Budget Primitif 2009**

Le Budget 2009 s'équilibre à **3 975 679 €** en fonctionnement et **2 239 776 €** en investissement soit un budget global de 6 215 455 €

Ce budget est en nette progression de plus de 19 % par rapport à l'exercice précédent dont le total ressortait à 5 186 749 € pour 3 904 559 € en fonctionnement et 1 282 190 € en investissement

Le programme travaux 2009 ressort à 1 817 276 €.

➤ **Approbation du Budget Annexe du Camping Municipal d'Audinet 2009**

Ce Budget Annexe s'équilibre en dépenses et en recettes à **107 253 €** pour la section de fonctionnement et **28 915 €** en section d'investissement.

➤ **Vote des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières – Année 2009**

Le Conseil Municipal, fidèle à sa ligne de conduite, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'habitation et des Taxes Foncières.

Ces taux sont inchangés depuis 1994.

	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe Professionnelle	Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY				
Taxe d'Habitation	10.12	10.12	10.12	10.12	10.12
Taxe Foncier Bâti	22.21	22.21	22.21	22.21	22.21
Taxe Foncier Non Bâti	97.19	97.19	97.19	97.19	97.19

➤ **Subvention exceptionnelle à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous pour la prise en charge d'une partie du déficit de fonctionnement de la Cyber-Base constaté en 2008**

Les Membres du Conseil Municipal ont autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 11 067,69 €, correspondant à la prise en charge de 50 % du déficit constaté en 2008.

➤ **Approbation de l'annexe financière 2009 de la convention de partenariat avec l'A.U.M.P.T.**

Conformément à la convention de partenariat signée avec l'A.U.M.P.T., sur la base des dispositions de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, le Conseil Municipal a validé l'annexe financière qui fait la synthèse de l'ensemble des aides accordées à l'AUMPT en 2008 et prévues pour l'exercice 2009.

La commune a versé en 2008 : 94 010 € sous forme de subvention de fonctionnement, 92 904 € au titre des avantages en nature (mise à disposition de personnel et charges à caractère général) et 83 106 € pour des prestations effectuées dans le cadre de conventions avec la Ville (entretien du territoire communal – mise à jour site internet – PEL ...), soit au global 270 020 €.

Pour 2009, le montant global ressort à 278 990 €.

➤ **64 478 € de Subventions aux Associations pour l'année 2009** (non compris les participations versées à la Maison Pour Tous) selon détail ci-joint

ASSOCIATIONS Subventions	SUBVENTION 2009	
	Fonct.	Except.

ANCIENS COMBATTANTS		
ANACR	145.00	
Comité Départ Prix de la Résistance	150.00	
ACPG CATM	550.00	
Total Partiel	845.00	-

CULTURELLES ET EDUCATIVES		
Comité de Jumelage	2 400.00	
La Mi Brivois + Ecole	2 300.00 €	700.00 €
Les Amis de la Bibliothèque	1 100.00	260.00 € 540.00 €
Groupe Folklorique	825.00	
Troupe Théâtrale du Pont Vieux	210.00	
APEEM	350.00	
APEER	400.00	
APEEC	305.00	
APE La Chartreuse	305.00	
APE Les Eaux Vives	305.00	
B-Rives de Loire Animées	110.00	1 200.00 € 5 000.00 €
La Calade de Garamentes	100.00	
Temps Danse	155.00	
Styl'Danse	100.00	
Les Guidons d'Autrefois	185.00	
Chant'en Velay	80.00	
Compagnie Gratouille	80.00	
Les Tambours de 89 du Velay	80.00	
Chora'son	76.00	
Terre de lumière	76.00	300.00 €
Le Pont des Ludes	1 500.00	2 300.00 €
Total Partiel	11 042.00	10 300.00 €

SOCIALES LOCALES		
Association de Parents de la Crèche	170.00	
CSF	2 300.00	
Visite Malades Hôpitaux	400.00	
Ass Paralysés de France	125.00	
Club du mont Brunelet	1 005.00	
Donneurs de Sang	100.00	50.00
Ass Résidents Foyer Vert Bocage	155.00	50.00
Total Partiel	4 255.00	100.00 €

SPORTIVES		
ACCA	30.00	
Ass Sportive Collège de Corsac	90.00	
Amicale des Joueurs de Rugby		
Boule Amicale	1 875.00 €	850.00 €
		800.00 €
		1 000.00 €
Contribution à l'entraînement des équipes	1 000.00	
Judo Club	1 000.00	
Tennis Club	1 000.00	
Contribution à l'entraînement des équipes	1 400.00	
Les Cadets de la Chartreuse	90.00	
Pétanque Amicale	505.00	
Club de Badminton		500.00 €
Rugby Club	7 500.00	
Sauveteurs Brivois	14 000.00	
Gym d'Entretien	260.00	
Sport Détente Brivois	80.00	
Handisport Haute Loire	125.00	
Flashing Car Concept	80.00	
Les Guidons Vellaves	80.00	
Dispositif Sport Loisirs Culture / emploi éducateur		
Judo Club		1 183.20 €
Tennis Club		1 734.00 €
Sauveteurs Brivois		2 573.87 €
Total Partiel	29 115.00	8 641.07 €
DEMANDES DIVERSES		
APAJH Haute Loire	100.00	
Ass. Départ. P.E.P.43	80.00	
Total Partiel	180.00	-
TOTAL GENERAL	45 437.00	19 041.07 €
article 657482	64 478.07 €	

➤ **Convention 2009 / 2010 avec l'A.U.M.P.T. pour le maintien du chantier-formation relatif à l'entretien de l'espace communal**

Dans le cadre du projet « Recherche et Innovation Sociale pour l'Insertion par l'Economique » initié par la Commune en 1995, l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de BRIVES CHARENSAC, envisage, avec le soutien de la Municipalité, de reconduire pour une année supplémentaire la mise en place d'un chantier-formation dont la principale mission consisterait à exécuter des travaux d'entretien de l'espace communal au niveau de la propreté urbaine et des espaces verts. Ce chantier d'insertion, serait mis en place, pour la 13^{ème} année consécutive, pour une durée d'un an à compter du 18 avril 2009 et permettra l'encadrement de 6 salariés embauchés en Contrat Avenir.

Les Membres du Conseil Municipal ont ainsi décidé de reconduire cette convention en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'A.U.M.P.T..

Compte tenu des dispositions mises en œuvre pour cette convention, la participation financière de la Ville de BRIVES CHARENSAC est arrêtée à **20 000 €** sur la base d'un

volume d'heures d'intervention de 4 056 heures, soit dans un premier temps 50 % du volume global annuel.

Enfin, un Comité d'évaluation, composé de 2 représentants de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous, de 2 représentants de la Commune (Messieurs Alain GRAND et Jacques PEATIER) ainsi que de 2 représentants de l'entreprise d'insertion « IDEE AUVERGNE », est institué afin d'apprécier les résultats de cette opération.

➤ **Crèche municipale « La Petite Maison Bleue » : revalorisation du montant de la redevance d'occupation annuelle qui est ainsi portée à 50 403 €**

➤ **Approbation du coût moyen d'un élève du public pour l'année 2008 et participation financière obligatoire aux frais de scolarité pour les enfants de la commune accueillis en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS)**

Le Conseil Municipal a validé le décompte du coût moyen d'un élève du public pour l'exercice 2008, qui ressort à :

- 855,32 € pour un élève du cycle élémentaire
- 1 299,13 € pour un enfant de maternelle

Soit au global 1 050,04 € pour un enfant scolarisé dans les écoles primaires publiques de la Commune (moyenne élémentaire + maternelle).

Il est bon de rappeler que ne sont pas prises en compte, pour le calcul du coût moyen d'un élève du public, les dépenses de fonctionnement liées aux activités périscolaires (y compris le service de restauration scolaire) et les dépenses d'investissement.

➤ **Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel ORPHEE pour la Médiathèque**

➤ **Transfert de propriété de voies privées vers le domaine public communal (parcelles AI 187 et 189 au Clos de Corsac) : lancement de la procédure visée à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme**

➤ **Réforme de la législation funéraire : modification du montant des vacations de police qui est porté à 20 €**

➤ **Travaux d'Eclairage Public – EP Avenue des Sports (autorisation de travaux)**

La participation de la commune (50 % du montant H.T. augmenté de la TVA) est estimée à **18 792 € T.T.C**

➤ **Travaux Avenue des Sports : autorisation de signer les marchés de travaux à intervenir**

Il est rappelé que cette opération se déroulera en 6 phases

SECTION N°1 : GIRATOIRE (accès zone d'Audinet)

SECTION N°2 : giratoire à entrée du stade

SECTION N°3 : entrée du stade à lotissement les balcons d'Audinet

SECTION N°4

: lotissement les balcons d'Audinet à garage STVI

SECTION N°5

SECTION N°6 : garage STVI à limite commune

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour les 2 premières tranches prévoit notamment :
1 300 m³ de terrassement – 3 400 m² d'enrobé pour trottoir – 1 000 ml de pose de bordures –
130ml de réseau eau pluviale – 60 ml de mur de soutènement en pierres – 1 900 m²
d'engazonnement - plantations d'arbres et clôture

Le montant estimatif global pour ces 2 tranches ressort à 408 227 € HT

➤ Restructuration et agrandissement des vestiaires du stade d'Audinet : autorisation de signer les marchés de travaux à intervenir

Le Dossier de Consultation des Entreprises du projet prévoit :

- la rénovation du bâtiment actuel qui sera composé après travaux de :
 - 2 vestiaires pour les joueurs de 25 m²
 - 2 WC
 - 2 salles de douches d'environ 10 m² chacune
 - 1 vestiaire arbitre d'environ 16 m² équipé d'une douche et WC.
- une extension du bâtiment actuel permettant la création de :
 - 1 infirmerie de 16 m²
 - 1 local administratif de 10 m²
 - un ensemble de sanitaires joueur de 25 m²
 - un ensemble de sanitaires public de 25 m²
 - 1 buvette de 22 m²

Le montant estimatif des travaux s'élève à 448 400.00 € HT.

Monsieur le Maire a été autorisé à lancer une consultation d'entreprises par procédure adaptée et à signer les marchés de travaux à intervenir.

➤ Présentation du Rapport d'information sur l'exécution des marchés conclus en 2008, conformément à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics

➤ Cession gratuite de la parcelle AI 218 par la S.A.S. BESSEY conformé­ment au Permis de Construire du 05/06/2007 (ouverture sur le parking public 58 avenue Charles Dupuy à proximité du skate parc).

➤ Approbation de la modification N° 03 du Plan d'Occupation des Sols

➤ Vœu du Conseil Municipal contre la suppression de la dotation de péréquation pour la Région Auvergne qui a pour effet de diminuer en 2009 la dotation globale de fonctionnement de 2,26% alors que l'ensemble des régions françaises voit leur dotation augmenter en moyenne de 1,98%.

➤ Décision favorable pour la prescription et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le Conseil Municipal a par la même défini les modalités de la concertation

➤ Pré diagnostic énergétique pour le bâtiment de la MAISON POUR TOUS

L'objectif du pré-diagnostic thermique du bâtiment de la MAISON POUR TOUS est de dresser un bilan technique rapide afin d'identifier les problèmes énergétiques, de lister et hiérarchiser les solutions les mieux adaptées pour garantir des économies d'énergie avec retour sur investissement.